

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA**

**29 et 30 SEPTEMBRE 2014  
CHÂTEAU LAURIER  
OTTAWA (ONTARIO)**

<i>Administrateurs présents</i>		
P. Amyotte, président	W.J. Beckett, président sortant	D. Benson
A. Bergeron	S. Bilodeau	T. Brookes
E. Cheung	G. Comrie	D. Ford
Z. Ghavitian	S. Gwozdz (absent mardi)	C. Harwood
D. Jayas, président élu	R. Kinghorn	R. Kullman
N. Lawen	E. Potvin	C. Roney (absent lundi)
R. Shreewastav	L. Staples	D. Walters
<i>Administrateurs absents :</i>		
D. Freeman		
<i>Conseillers présents :</i>		
K. Allen	D. Paddock	M. Symonds
<i>Conseillers absents :</i>		
G. Lachiver (représenté par W. MacQuarrie)		K. Woodhouse
<i>Délégués présents :</i>		
D. Adams	M. Bapty	B. Crist
J. Dunn	G. Emberley	A. English
M. Flint	M. Friesen	J. Gilliland
L. Golding	K. King	G. Koropatnick
J. Landrigan	A. Loken	G. McDonald
A. McLeod	A. Mellema	C. Moen
D. Peters	C. Plourde	R. Sauvé
S. Wheeler	L. White	
<i>Membres du personnel présents :</i>		
G. Legault	N. Martel	D. Smith
K. Sutherland	L. Tremblay	M. Walker
A. Lavoie	D. Yee	C. Comeau
E. Scharf	W. Meyer	
<i>Invités:</i>		
M. Boutin-Delisle (FCEG)		

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président ouvre la réunion du conseil d'Ingénieurs Canada à 13 h, le lundi 29 septembre 2014. Il accueille les participants et les invite à se présenter.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

On demande que le troisième élément du point 7.1c (PG-10) soit retiré de l'ordre du jour de consentement et traité au point 11.1d.

**5458**

***À la suite d'une motion de D. Benson, appuyée par L. Staples,  
Il EST RÉSOLU QUE le conseil d'Ingénieurs Canada adopte, comme modifié,  
l'ordre du jour de sa réunion des 29 et 30 septembre 2014 et qu'il autorise le  
président à modifier, au besoin, l'ordre dans lequel les points seront discutés.  
Motion adoptée***

### 3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les administrateurs suivants se récusent de toute participation aux discussions et/ou au vote se rapportant au point 11.1d :

- J. Beckett (le conseil convient qu'il peut présenter la question)
- P. Amyotte (le conseil convient qu'il peut continuer à présider la réunion)
- Z. Ghavitian
- D. Jayas

Aucun autre conflit n'est déclaré.

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 23 MAI 2014

D. Paddock demande d'apporter une modification à son rapport (le point sur l'Évaluation des diplômes d'études/EDE); il fera parvenir cette modification à N. Martel.

5459

***À la suite d'une motion de R. Kinghorn, appuyée par D. Ford  
II EST RÉSOLU QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve, comme modifié,  
le procès-verbal (et ses annexes) de la réunion du conseil du 23 mai 2014.  
Motion adoptée***

### 5. CONSOLIDATION DE NOTRE PROCESSUS DE GOUVERNANCE

#### 5.1 Rapport d'autosurveillance – Réunion de mai 2014

D. Walters, auteur du document, n'a rien à ajouter à son rapport.

Il indique que le point 4 devrait se lire « PG-10 » et non « BP-10 ».

#### 5.2 Rapports de surveillance de mai 2014 dont l'examen a été reporté

Le président indique que, lors de sa réunion de mai 2014, le conseil a demandé que les onze rapports de surveillance suivants soient renvoyés au Comité sur la gouvernance pour examen et recommandations :

- F Raison d'être d'Ingénieurs Canada
- F-1 Uniformité des normes et des pratiques réglementaires
- F-2 Confiance du public envers la profession
- F-3 Pérennité de la profession
- F-4 Protection des termes propres au génie
- LPD Contrainte générale imposée à la direction
- LPD-1 Traitement du personnel et des bénévoles
- LPD-2 Traitement des ordres constituants
- LPD-3 Situation financière
- LPD-6 Rémunération et avantages sociaux
- LPD-7 Communication et soutien au conseil

J. Beckett signale que le Comité a examiné les rapports de surveillance à sa réunion du 5 août 2014. Lors de l'évaluation, il est devenu évident pour le Comité que le calendrier de production des rapports devait être amélioré; le calendrier révisé devait être présenté à la présente réunion.

Le comité a examiné les obstacles à l'évaluation des rapports. Un outil d'évaluation a été élaboré pour faciliter cette tâche. On a demandé aux administrateurs d'évaluer les rapports à l'aide du nouvel outil d'évaluation. Les résultats ont révélé que les énoncés de Fins nécessitaient un peu de travail, car, dans bien des cas, le chef de la direction est tenu responsable de certaines choses qui ne sont ni mesurables, ni réalisables.

- 5460 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par D. Benson, Il EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme partiellement la réalisation de la Fin F au cours de la période de référence. Pour améliorer les prochains rapports, il conviendrait de fournir des paramètres permettant de mesurer les résultats, ainsi qu'une justification expliquant pourquoi l'interprétation est raisonnable.**  
**Motion adoptée**
- 5461 a) **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par R. Kinghorn Il EST RÉSOLU QUE l'énoncé de la Fin F-1 soit soumis à l'examen du Comité sur la gouvernance étant donné que le chef de la direction ne peut être tenu responsable des normes et des pratiques réglementaires des ordres constituants.**  
**Motion adoptée** **Suivi : Comité sur la gouvernance**
- b) **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par R. Kullman, Il EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme la réalisation de la Fin F-1 au cours de la période de référence. Pour améliorer les prochains rapports, il conviendrait de fournir des paramètres permettant de mesurer les résultats.**  
**Motion adoptée**
- 5462 a) **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par E. Cheung, Il EST RÉSOLU QUE l'énoncé de la Fin F-2 soit soumis à l'examen du Comité sur la gouvernance étant donné que le chef de la direction ne peut être tenu responsable de la confiance du public envers la profession.**  
**Motion adoptée** **Suivi : Comité sur la gouvernance**
- b) **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par D. Benson Il EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme la réalisation de la Fin F-2 au cours de la période de référence.**  
**Motion adoptée**
- 5463 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par É. Potvin, Il EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme partiellement la réalisation de la Fin F-3 au cours de la période de référence. Pour améliorer les prochains rapports, il conviendrait de faire ressortir la preuve dont on dispose pour démontrer la conformité et de fournir une justification expliquant pourquoi les interprétations sont raisonnables.**  
**Motion adoptée**
- 5464 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par R. Shreewastav, Il EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme partiellement la réalisation de la Fin F-4 au cours de la période de référence. Pour améliorer les prochains rapports, il conviendrait de fournir une justification expliquant pourquoi l'interprétation est raisonnable.**  
**Motion adoptée**
- 5465 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par R. Kullman, IL EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme partiellement le respect de la politique de Limites des pouvoirs de la direction LPD au cours de la période de référence. Pour améliorer les prochains rapports, il conviendrait de fournir une justification expliquant pourquoi l'interprétation est raisonnable.**  
**Motion adoptée**

- 5466 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par R. Shreewastav, IL EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme partiellement le respect de la politique de Limites des pouvoirs de la direction LPD-1 au cours de la période de référence. Pour améliorer les prochains rapports, il conviendrait de fournir une justification expliquant pourquoi l'interprétation est raisonnable.**  
**Motion adoptée**
- 5467 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par D. Jayas, IL EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme partiellement le respect de la politique de Limites des pouvoirs de la direction LPD-2 au cours de la période de référence. Pour améliorer les prochains rapports, il conviendrait de faire ressortir la preuve dont on dispose pour démontrer la conformité et de fournir une justification expliquant pourquoi les interprétations sont raisonnables.**  
**Motion adoptée**
- 5468 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par L. Staples, IL EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme partiellement le respect de la politique de Limites des pouvoirs de la direction LPD-3 au cours de la période de référence. Pour améliorer les prochains rapports, il conviendrait de fournir une justification expliquant pourquoi les interprétations sont raisonnables.**  
**Motion adoptée**
- 5469 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par D. Benson, IL EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme le respect de la politique de Limites des pouvoirs de la direction LPD-6 au cours de la période de référence.**  
**Motion adoptée**
- 5470 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par D. Benson, IL EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme partiellement le respect de la politique de Limites des pouvoirs de la direction LPD-7 au cours de la période de référence. Pour améliorer les prochains rapports, il conviendrait de fournir une justification expliquant pourquoi les interprétations sont raisonnables.**  
**Motion adoptée**

Les participants discutent de nouvelles améliorations pouvant être apportées à l'outil d'évaluation.

Au nom du conseil, le président remercie le président du Comité pour le travail effectué relativement aux rapports de surveillance.

### 5.3 Le point sur les activités du Comité sur la gouvernance

J. Beckett indique que les rapports complets du Governance Coach ne seront plus inscrits à l'ordre du jour, mais seront accessibles pour examen dans le microsite. Le rapport de mai 2014 a été publié dans le microsite.

#### 5.4 Leçons retenues

J. Beckett indique que les commentaires relatifs aux leçons retenues ont été tirés du rapport du Governance Coach et incorporés dans un glossaire à des fins d'éducation et d'information. Ce glossaire sera ajouté au site Web.

#### 5.5 Modifications mineures approuvées par le Comité sur la gouvernance

J. Beckett rappelle au conseil que le Comité est autorisé à approuver les modifications qu'il juge mineures, tel qu'énoncé dans la politique PG-9.3 Mandat du Comité sur la gouvernance. Ainsi, le Comité a approuvé les modifications suivantes à sa réunion du 5 août 2014 :

- Politique : Définition - Fins  
La définition *Fins* : *Section des politiques du conseil qui énonce la raison d'être d'une organisation* est remplacée par : *Section des politiques du conseil qui énonce la raison d'être d'Ingénieurs Canada. Les Fins répondent à trois questions : quels avantages l'organisation devrait-elle apporter, à qui et que valent-ils?*
- Politique : Définition - Propriétaires  
La définition *Propriétaires* : *Terme utilisé dans la gouvernance par politiques pour désigner les membres* est remplacée par *Les ordres constituants, dont le conseil tire son autorité morale et juridique et à qui le conseil doit ultime allégeance.*
- Politique DCD-5 Rémunération et dépenses du chef de la direction  
Modification du 9<sup>e</sup> point sous 5.1 : l'énoncé *Les coûts des vaccins nécessaires pour voyager à l'étranger* est remplacé par *Les consultations médicales avant départ, les vaccins et les médicaments nécessaires pour voyager à l'étranger.*  
Suppression du 13<sup>e</sup> point sous 5.1 : *Les contraventions de stationnement et d'infraction au Code de la route*  
Transfert, sous l'article 5, de la liste des frais remboursables figurant sous 5.1.
- Politique F-1 Uniformité des normes et des pratiques réglementaires  
Modification de F-1.3 : l'énoncé *La mobilité complète avec les zones de compétence existe lorsque la responsabilité publique de l'exercice du génie est exigée* est remplacé par *La mobilité complète au sein des zones de compétence canadiennes et internationales existe lorsque la responsabilité publique de l'exercice du génie est exigée.*
- Politique PG-2 Contributions du conseil  
Modification de l'article 1 : *Créer le lien entre les ordres constituants et l'organisation opérationnelle* est remplacé par *Créer le lien entre les ordres constituants, en tant que propriétaires, et l'organisation opérationnelle.*
- Politique PG-9.5 Mandat du Bureau d'agrément et PG-9.6 Mandat du Bureau des conditions d'admission  
Suppression de l'exigence d'avoir des représentants qui sont membres du comité exécutif.  
Suppression de l'exigence selon laquelle le comité exécutif doit approuver les nominations.  
Nota : Lors de son atelier de juin, le conseil a approuvé qu'un de ses représentants respectivement au Bureau d'agrément et au Bureau des conditions d'admission ne soit pas obligatoirement membre du comité exécutif.

## 6. APPROBATIONS REQUISES

Aucune n'est présentée à cette réunion.

## 7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

### 7.1 Modifications de politiques

J. Beckett présente, pour approbation, les modifications de politiques suivantes, jugées de nature mineure.

5471

À la suite d'une motion de T. Brookes, appuyée par D. Ford,  
**IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les modifications suivantes apportées aux politiques, comme l'a recommandé le Comité sur la gouvernance à sa réunion du 5 août 2014 :**

a) **PG-6 Cycle de planification et contrôle du programme annuel du conseil**

• **Modification de l'article 1.4 :**

**1.4. Des examens réguliers du contenu des politiques relatives aux Limites des pouvoirs de la direction, au Processus de gouvernance et à la Délégation conseil-direction. Ces examens seront effectués par les administrateurs selon une liste de rotation gérée par le Comité sur la gouvernance.**

**Le nouvel article se lit comme suit :**

**1.4 Des examens réguliers du contenu des politiques relatives aux Limites des pouvoirs de la direction, au Processus de gouvernance et à la Délégation conseil-direction. Ces politiques seront soumises aux administrateurs pour examen initial et suggestions selon une liste de rotation gérée par le Comité sur la gouvernance. L'ensemble du conseil mènera ensuite un débat sur ces suggestions.**

b) **PG-9.3 Mandat du Comité sur la gouvernance**

• **Modification de l'article 2.1 :**

**1.4 Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois. Ces modifications doivent être signalées au conseil à sa réunion suivante.**

**Le nouvel article se lit comme suit :**

**1.4 Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois. Ces modifications doivent être ratifiées par le conseil à sa réunion suivante.**

c) **PG-10 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles**

• **Modification de l'article 1.2 : « conjoint du président » devient « invité du président ».**

• **Modification de l'article 1.3 : « conjoints des administrateurs » devient « invités des administrateurs ».**

• **Suppression de l'article 2.5.1 (le remboursement maximal s'applique à la location d'une voiture de catégorie intermédiaire) et renumérotation en conséquence (2.5.1.1. devient 2.5.1)**

• **Suppression des mentions redondantes de « sur présentation des reçus originaux » dans tous les articles, sauf dans les articles 9 et 9.1.**

d) **LPD-3 Situation financière**

**Ajout de l'article 7 « Utiliser les fonds de réserve définis dans la politique PG-15. »**

- e) **Annexe C**  
***Modification du calendrier de surveillance pour une répartition plus équitable des rapports dans le calendrier des réunions annuelles du conseil.***  
**Motion adoptée**

## **8. LIENS AVEC LES PROPRIÉTAIRES**

### 8.1 Réflexion globale

La séance est facilitée par C. Comeau. La discussion porte sur le Programme d'immigration « Entrée express ». Le compte rendu de la séance sera publié dans le microsite d'Ingénieurs Canada. Les comptes rendus des séances antérieures sont aussi accessibles dans le microsite.

### 8.2 Rapport du Groupe des présidents

Le président J. Gilliland présente les questions devant être abordées lors de la réunion du Groupe qui se tiendra demain : le mandat du Groupe, sa perception de son futur rôle, et la poursuite des discussions amorcées ce matin lors du Forum ouvert.

### 8.3 Rapport du Groupe des chefs de direction

D. Paddock fait le point sur la dernière réunion du Groupe tenue à Campbell River (C.-B.) en août 2014. Il énumère certains des sujets abordés : les recommandations relatives aux modifications de la Fin F-2, la reconnaissance des titres de compétences et l'Accord de Washington, les modèles d'éducation, le point sur le projet d'évaluation des diplômes d'études et ses conséquences, la demande de l'APEGBC concernant les prestations de maternité/paternité/assurance-emploi, les pratiques dans l'industrie aéronautique, les stratégies et les initiatives de mobilisation des Autochtones, le projet proposé par Ingénieurs Canada d'évaluation en ligne des compétences et la comparaison avec le projet de l'APEGBC, le point présenté par K. Allen sur la récente réunion de l'International Engineering Alliance, le programme Cap sur la carrière, et les comités opérationnels d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2014-2015. A. English a donné une démonstration du système d'inscription en ligne de l'APEGBC lancé en juin 2013.

#### 8.3.1 Rapport d'étape sur le Cadre de réglementation

D. Paddock souligne le changement de nom et rappelle que le groupe se réunira à l'automne pour relancer le travail sur le Cadre.

### 8.4 Groupe de travail sur les liens

D. Jayas indique que le Groupe de travail a tenu sa première réunion le 28 août dernier. Les membres du Groupe, qui est présidé par D. Jayas, sont J. Beckett, T. Brookes, A. Bergeron et É. Potvin.

Lors de cette réunion, le Groupe a examiné le mandat, le plan de travail proposé, ainsi que les politiques connexes; le mandat révisé est présenté pour approbation au point 11.2 de l'ordre du jour. Le groupe a aussi examiné les liens entre les administrateurs et les ordres constituants.

Une consultation aura lieu le 15 janvier 2015. Le Groupe de travail présentera un rapport sur les résultats du sondage en février 2015.

Suit une longue discussion sur les divers liens et le calendrier du Groupe de travail, la frustration suscitée par le temps consacré aux processus lors des réunions du conseil, et les responsabilités fiduciaires des administrateurs.

## 9. INFORMATION À L'INTENTION DU CONSEIL

### 9.1 Rapports des comités du conseil

#### 9.1.1 Compte rendu du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie

Au nom du président G. Lachiver, W. MacQuarrie fait le point sur les activités du Bureau d'agrément et donne une présentation, qui sera publiée dans le microsite du conseil après la réunion.

Une séance de questions suit. Voici certains des sujets abordés :

- Comment Ingénieurs Canada se compare à d'autres professions en ce qui concerne l'agrément.
- L'inscription des professeurs – le Bureau d'agrément examine les qualifications (formation, qualifications globales et compétences) du corps professoral, mais pas la détention du permis d'exercice. Il est obligatoire que le doyen d'ingénierie d'un établissement d'enseignement soit inscrit. Les exigences de l'agrément sont le seul incitatif pour l'inscription des universitaires enseignants.
- Le traitement accéléré des ingénieurs formés à l'étranger – L'intention de l'Accord de Washington est de reconnaître la formation reçue par les étudiants étrangers d'un point de vue universitaire.
- Les classifications des établissements.
- Les préoccupations exprimées par les doyens quant au coût de l'agrément. On demande si le Bureau d'agrément compte simplifier le processus pour réduire les coûts pour les universités; W. MacQuarrie répond que le Bureau examine certaines options pour aider les établissements.
- La valeur des observateurs nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada pour le représenter au Bureau d'agrément. Le conseil est encouragé à poursuivre cette pratique et à continuer de travailler ouvertement avec le Bureau d'agrément.
- Une controverse entourant les appellations anglaises « EC Board » et « Accreditation Board ».

#### 9.1.2 Compte rendu du Bureau des conditions d'admission

Le président M. Symonds indique qu'au cours des 18 derniers mois, le Bureau des conditions d'admission a éprouvé beaucoup de difficulté à tenter de comprendre l'ensemble des relations. Voici certaines des questions soulevées :

- Structure de reddition de comptes – Si le Bureau des conditions doit faire rapport au conseil d'Ingénieurs Canada, comment peut-il avoir l'assurance de disposer d'un soutien administratif quand il en aura besoin et d'obtenir rapidement des orientations stratégiques quand il en aura besoin? Si le Bureau des conditions doit faire rapport au chef de la direction, quel niveau d'influence ce dernier aura-t-il sur le fonctionnement du Bureau? Si le Bureau des conditions ne fait pas rapport au chef de la direction, comment peut-il revendiquer des résultats?



- Le Bureau des conditions d'admission a tenté de déterminer sa contribution à la gouvernance par politiques en cartographiant ses activités en fonction des politiques de Fins.
- Le conseil a remarqué une réduction évidente de la participation, des communications et du soutien des ordres constituants au Bureau des conditions d'admission.
- Le Bureau a constaté une baisse très nette de la participation, des communications et du soutien des ordres constituants.

Dans l'ensemble, cela a été une période de transition très difficile pour le Bureau des conditions d'admission.

Une séance de questions suit. Voici certains des sujets abordés :

- Le président confirme que le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission continuent à relever du conseil d'Ingénieurs Canada. Le conseil a la responsabilité de donner suite aux préoccupations exprimées par le Bureau des conditions d'admission.
- N. Lawen, l'un des deux observateurs du conseil auprès du Bureau des conditions d'admission, indique avoir été impressionné par le travail effectué par le Bureau. Il signale trois problèmes principaux : la communication à tous les niveaux; qui détermine les enjeux sur lesquels le Bureau devrait travailler, et si le Bureau devrait être un « Board » ou un comité opérationnel.
- D. Walters fait écho aux commentaires de N. Lawen. Bien que la plupart des problèmes aient été relevés, il ajoute que le conseil d'Ingénieurs Canada n'a pas fourni au Bureau des conditions d'admission suffisamment d'orientations, et qu'il doit renforcer les liens entre le Bureau des conditions et les ordres constituants. Il faut examiner sérieusement les processus; comment donner au Bureau des conditions les orientations nécessaires pour réaliser les Fins, et qui surveille le Bureau?

On estime que le conseil doit régler dans les meilleurs délais les problèmes soulevés par le Bureau. Il est également important de le faire correctement. Le problème que nous tentons de régler est le suivant : comment le Bureau des conditions s'inscrit-il dans la gouvernance par politiques? Les prochaines étapes pourraient comprendre des discussions avec le Comité sur la gouvernance et le Bureau d'agrément.

5472

***À la suite d'une motion modifiée de D. Walters, appuyée par N. Lawen, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'Ingénieurs Canada constitue un groupe de travail composé de représentants du conseil (N. Lawen et D. Walters) et de représentants de l'exécutif du BCCAG (M. Symonds, P. Blanchard et S. Barrington), groupe qui sera chargé d'examiner les questions suivantes et d'autres questions, et de fournir une orientation stratégique permettant de dégager des solutions :***

- 1. Relation entre le BCCAG et le conseil***
- 2. Communications***
- 3. Responsabilité***
- 4. Pouvoir***
- 5. Relation avec le personnel d'Ingénieurs Canada***
- 6. Relation avec les ordres constituants et le Groupe des chefs de direction***

## 7. Livrables

**Les représentants rendront compte de leurs travaux au conseil à sa réunion de février 2015.**

**Motion adoptée à l'unanimité**

### 9.2 Compte rendu de la Fédération canadienne des étudiants en génie

Le président M. Boutin-Delisle fait état des enjeux envisagés par la Fédération : le code de conduite, l'inclusivité au sein de la profession d'ingénieur, la sensibilisation, et l'application améliorée du bilinguisme en tant que force. Il indique que le congrès de la FCEG se tiendra du 2 au 8 janvier 2015 à Winnipeg.

## 10. QUESTIONS LIÉES AUX FINS

### 10.1 Propositions de modification des politiques de Fins

Aucun point n'est présenté à cette réunion.

## 11. QUESTIONS LIÉES AU PROCESSUS DE GOUVERNANCE

### 11.1 Modifications proposées aux politiques de processus de gouvernance

J. Beckett présente les modifications proposées :

#### a) PG-7.1 Processus pour les séances à huis clos

5473

**À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par R. Kullman, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la nouvelle politique PG-7.1, Processus pour les séances à huis clos, comme le recommande le Comité sur la gouvernance.**  
**Motion adoptée**

#### b) PG-9.6 Mandat du Bureau des conditions d'admission

5474

On demande qu'une redondance dans les articles 3.4 et 3.5 soit corrigée et que le terme « professionnel » soit supprimé chaque fois qu'il apparaît devant le mot « engineering ».

**À la suite d'une motion modifiée de D. Benson, appuyée par R. Kinghorn, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les modifications apportées à la politique PG-9.6, Mandat du Bureau des conditions d'admission, auxquelles s'ajoute une nouvelle modification, soit la suppression de professional dans toutes les occurrences de professional engineering. (Ne s'applique qu'à la version anglaise du mandat.)**

5475

**Motion modifiée adoptée**

#### c) PG-14 Suivi et déclaration des heures de bénévolat

**À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par E. Cheung, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la suppression de la politique PG-14 Suivi et déclaration des heures de bénévolat, comme le recommande le Comité sur la gouvernance.**  
**Motion adoptée**

#### d) PG-10 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

**Le président rappelle au conseil les conflits d'intérêts déclarés.**

**À la suite d'une motion principale de D. Ford, appuyée par R. Shreewastav, il est proposé d'ajouter l'article 1.4 : « Les anciens présidents d'Ingénieurs Canada peuvent assister à l'assemblée générale annuelle pendant les dix années qui suivent leur mandat à la présidence (c'est-à-dire l'année à titre de président sortant et les neuf années suivantes). Leurs frais de voyage et d'inscription aux événements leur sont remboursés s'ils résident au Canada. »**  
**6 pour – 10 contre**

**À la suite d'une motion modifiée de T. Brooks, appuyée par D. Benson, il est proposé d'ajouter l'article 1.4 : « Les anciens présidents d'Ingénieurs Canada peuvent assister à l'assemblée générale annuelle pendant les cinq années qui suivent leur mandat à la présidence (c'est-à-dire l'année à titre de président sortant et les quatre années suivantes). Leurs frais de voyage et d'inscription aux événements leur sont remboursés s'ils résident au Canada. »**  
**6 pour – 8 contre – 1 abstention**

**Après de longues discussions, les deux motions sont rejetées.**

11.2 GP-11.1 Mandat du Groupe de travail sur les liens

À la demande du conseil, D. Jayas, le président, présente le mandat révisé du Groupe pour approbation.

**5476** **À la suite d'une motion de D. Jayas, appuyée par A. Bergeron, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve une nouvelle politique : PG-11.1, Mandat du Groupe de travail sur les liens.**  
**Motion adoptée**

**12. SURVEILLANCE DES POLITIQUES DE PROCESSUS DE GOUVERNANCE (EXAMEN)**

12.1 PG-2 Contributions du conseil (R. Kinghorn)

**5477** **À la suite d'une motion de R. Kinghorn, appuyée par D. Benson, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique PG-2, Contributions du conseil, comme présenté.**  
**Motion adoptée**

12.2 PG-3 Code de conduite (S. Bilodeau)

S. Bilodeau souligne un élément qui l'a préoccupé, celui de l'engagement des administrateurs dans l'application de la gouvernance par politiques. Il estime qu'il faut élaborer une formule pour s'approprier le modèle de gouvernance afin d'atténuer le malaise. Il souhaite que le conseil examine le code de conduite des administrateurs chaque année, à titre de rappel.

**5478** **À la suite d'une motion de S. Bilodeau, appuyée par D. Ford, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique PG-3, Code de conduite, comme présenté.**  
**Motion adoptée**

12.3 PG-9.2 Mandat du Comité d'audit (R. Shreewastav)

5479 **À la suite d'une motion de R. Shreewastav, appuyée par S. Bilodeau, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique PG-9.2, Mandat du Comité d'audit, comme présenté.**  
**Motion adoptée**

12.4 PG-10 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles (D. Walters)  
D. Walters indique qu'il n'estime pas approprié pour un administrateur d'examiner cette politique particulière; il recommande que l'examen soit confié à l'avenir au Comité d'audit.

5480 **À la suite d'une motion de D. Walters, appuyée par J. Beckett, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique PG-10, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles, comme présenté.**  
**Motion adoptée**

### 13. QUESTIONS LIÉES À LA DÉLÉGATION CONSEIL-DIRECTION

13.1 Modifications proposées pour les politiques de délégation conseil-direction  
Aucun point n'est présenté à cette réunion.

### 14. SURVEILLANCE DES POLITIQUES DE DÉLÉGATION CONSEIL-DIRECTION (EXAMEN)

14.1 DCD-3 Délégation au chef de la direction Beckett)

5481 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par D. Jayas, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique DCD-3, Délégation au chef de la direction, comme présenté.**  
**Motion adoptée**

### 15. QUESTIONS LIÉES AUX LIMITES DES POUVOIRS DE LA DIRECTION

15.1 Propositions de modification des politiques de Limites des pouvoirs de la direction

J. Beckett indique que cette motion vise à souligner le fait que le chef de la direction ne participe pas aux décisions touchant le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission.

5482 **À la suite d'une motion de J. Beckett, appuyée par D. Benson, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve de supprimer « Mandat » du titre de la politique et de déplacer l'énoncé figurant au bas de la politique LPD-8 « Sauf en ce qui concerne les services de soutien fournis au Bureau d'agrément et au Bureau des conditions d'admission, le chef de la direction ne doit pas diriger le processus décisionnel ni prendre de décision concernant les services liés à l'agrément et aux conditions d'admission » pour en faire une nouvelle politique, LPD-9 - Bureaux d'agrément et des conditions d'admission, comme le recommande le Comité sur la gouvernance.**  
**Motion adoptée**

## 16. SURVEILLANCE DU RENDEMENT DU CHEF DE LA DIRECTION

### 16.1 Fins

Aucune politique de Fin ne fait l'objet d'une surveillance à cette réunion.

### 16.2 Limites des pouvoirs de la direction

#### 16.2.1 LPD-3 Situation financière (discussion dirigée par L. Staples)

L. Staples indique qu'il a utilisé l'outil d'évaluation pour effectuer son examen et souligne que ce rapport de surveillance constituait une amélioration considérable comparativement aux rapports précédents. Il signale d'autres améliorations à apporter :

- La mise en péril financier a été définie comme étant l'utilisation des fonds de réserve; des indicateurs « avant-coureurs » devraient être détectés avant que cela ne se produise.
- En ce qui concerne l'emprunt de fonds (limite cumulative des cartes de crédit), la limite devrait être précisée.

5483

***À la suite d'une motion de R. Kinghorn, appuyée par C. Harwood, IL EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme le respect de la politique de Limites des pouvoirs de la direction LPD-3 au cours de la période de référence.***

***Motion adoptée***

#### 16.2.2 LPD-5 Planification (discussion dirigée par R. Kinghorn)

R. Kinghorn signale de nouvelles améliorations à apporter :

- Dans l'énoncé général, des commentaires supplémentaires pourraient être ajoutés au sujet des ressources humaines, tant d'Ingénieurs Canada que des ordres constituants, ainsi qu'au sujet d'autres ressources. Sinon, la politique devrait être renommée « Planification financière ». Une bonne planification englobe d'autres aspects que ceux qui sont présentés dans la politique LPD-5.
- Si l'on fait référence à la proportionnalité, il faudrait définir les proportions.
- Au lieu d'ajouter une référence au vice-président, une bonne amélioration consisterait à dire où la preuve est conservée.
- En ce qui concerne l'article 2, les éléments de passif à long terme devraient être définis.
- Un exemple précis de l'évaluation des risques devrait être fourni (c.-à-d. le nombre de membres).
- Le caractère raisonnable de l'interprétation doit être mieux justifié; il faut pouvoir mesurer certains résultats.

5484

***À la suite d'une motion de R. Kinghorn, appuyée par D. Benson, IL EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme le respect de la politique de Limites des pouvoirs de la direction LPD-5 au cours de la période de référence.***

***Motion adoptée***

16.2.3 LPD-7 Communication et soutien au conseil (discussion dirigée par T. Brookes)

T. Brookes signale de nouvelles améliorations à apporter :

- Article 1 – on s'accorde sur le fait que cet article devrait être éliminé.
- On préférerait voir la « Condition de conformité » rédigée comme un résultat privilégié plutôt que comme une action à exécuter.
- Article 3 – la preuve de non-conformité du conseil est présentée de façon concise.
- Article 4 – il serait possible d'étoffer les interprétations pour qu'elles soient plus complètes. L'absence de plaintes n'équivaut pas à une preuve de conformité.
- Il faut améliorer les interprétations et les preuves à l'appui, et fournir une justification.
- Article 5 – il faudrait indiquer le résultat privilégié plutôt que la non-conformité; il serait apprécié d'avoir plus de détails sur le système de suivi des cas de non-conformité.
- Article 6 – bien présenté, mais on aimerait voir des options permettant de rehausser le niveau de 80 % indiqué.

5485

***À la suite d'une motion de T. Brookes, appuyée par D. Ford, IL EST RÉSOLU QUE ce rapport de surveillance confirme partiellement le respect de la politique de Limites des pouvoirs de la direction LPD-7 au cours de la période de référence. Pour améliorer les prochains rapports, il conviendrait de fournir une justification expliquant pourquoi les interprétations sont raisonnables.***

***Motion adoptée (3 oppositions)***

**17. INFORMATION DEMANDÉE PAR LE CONSEIL**

Aucun point n'est présenté à cette réunion.

**18. AUTRE INFORMATION**

18.1 Compte rendu du président

Le président fait état de ses liens avec les ordres constituants et de ses déplacements au pays pour le compte d'Ingénieurs Canada.

18.2 Compte rendu du chef de la direction

K. Allen donne une présentation PowerPoint pour faire le point sur quatre éléments : l'analyse environnementale du génie, les activités des Affaires publiques, l'éthique et le professionnalisme, et le programme Action Carrière. La présentation sera accessible dans le microsite après la réunion.

18.3 Projet relatif aux locaux de bureaux – Considérations financières de l'achat c. la location

G. Legault, vice-président, Développement et services d'affaires, présente les considérations financières relatives au projet de locaux de bureaux (achat c. location).

Le président propose de programmer une téléconférence du conseil très prochainement pour traiter cette question; les ordres constituants participeront à la téléconférence.

**Suivi : Chef de la direction**

## 19. ÉVALUATION DE LA RÉUNION

### 19.1 Rapport sur la réunion

A. Bergeron présente son rapport sur le processus et, lorsqu'il y a lieu, propose quelques améliorations :

- Reformater l'ordre du jour pour placer les points de décision au début, et les points liés à la gouvernance par politiques vers la fin.
- S'efforcer d'obtenir et de considérer davantage les points de vue des propriétaires.
- Les interactions avec les propriétaires ont été bonnes à cette réunion.
- La diversité des points de vue a été respectée, et il y a eu de bons débats.
- Elle estime qu'à cette réunion, le conseil s'est penché principalement sur le présent.
- Excellent travail de la part du président; les administrateurs ont bien rempli leur rôle.
- Le conseil a apprécié la Réflexion globale – du point de vue des liens, comment les propriétaires ont-ils perçu cet exercice?
- Le compte rendu du chef de la direction devrait être placé plus tôt dans l'ordre du jour pour permettre davantage de discussions.

Un rapport dissident est présenté par un administrateur qui se dit frustré et très inquiet, car seule une petite partie de l'ordre du jour portait sur des questions de fond. Il estime que le conseil ne travaille pas comme un conseil devrait le faire. Il est très inquiet d'entendre que les ordres constituants mettent en doute la valeur d'Ingénieurs Canada et lorsqu'on ne donne pas suite aux préoccupations importantes qui sont exprimées.

On demande que le comité exécutif se penche sur ces questions; si les problèmes sont de nature opérationnelle, le chef de la direction devrait s'en occuper, sinon, le conseil devrait y donner suite au moyen d'une politique.

**Suivi : comité exécutif**

## 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président lève la séance.

*Procès-verbal rédigé par N. Martel pour :*

---

P. Amyotte, FEC, P.Eng.  
Président

---

Kim Allen, FEC, P.Eng.  
Chef de la direction